

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mille vingt-trois, le 6 février, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2023.

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON, Claude ILLY, Sandrine AUGIER

**POUVOIRS** : Sylvie DELOCHE à Stéphanie HOUSET, Valérie GARCIA à Philippe MILLOT.

**OBJET : Subvention de fonctionnement à l'École de musique intercommunale.**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer la subvention de fonctionnement annuelle à l'École de musique intercommunale sur les bases habituelles, à savoir pour la commune, une participation de 13 038 € (318€ par 41 élèves) pour les cours, de 1 200 € (150 € par 8 élèves) pour les ateliers, du forfait de direction pour 3 410 € et de la participation pour la tarification au quotient familial de 7 897 €.

Le total pour la commune s'établit à 25 545 € auquel il convient de défalquer le coût de la mise à disposition des CMR valorisée au coût horaire moyen des professeurs soit 6 552 €. En conséquence, la subvention de fonctionnement 2022 s'établit à 18 993 €.

Le Conseil Municipal, par 33 voix pour, alloue une subvention de fonctionnement 2022/2023 à l'École de Musique d'un montant de 18 993 €.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée le 07/02/2023

Le Maire,

